

Où apprendre est un plaisir!



Centre
de services scolaire
de la Rivière-du-Nord

Québec



Bienvenue à l'école Jean-Moreau!

Bonjour à Toi!

Il nous fait plaisir de t'accueillir à l'école Jean-Moreau pour cette nouvelle année scolaire. Nous espérons que tu as passé de bonnes vacances et que tu es prêt pour commencer l'année en pleine forme. Comme tu le sais, chaque année te réserve de nouveaux défis.

Ton agenda sera un outil de travail et de communication très important encore une fois cette année. De plus, tu y trouveras beaucoup d'information sur le fonctionnement de l'école. À toi maintenant d'utiliser cet outil efficacement pour t'aider à réussir.

Ton titulaire prendra le temps de lire le CODE DE VIE de l'école. Nous t'invitons ensuite à en discuter avec tes parents et à leur demander de le signer.

Nous te souhaitons une bonne lecture

Et

Une bonne année scolaire remplie de belles découvertes!

Nathalie St-Louis
Directrice

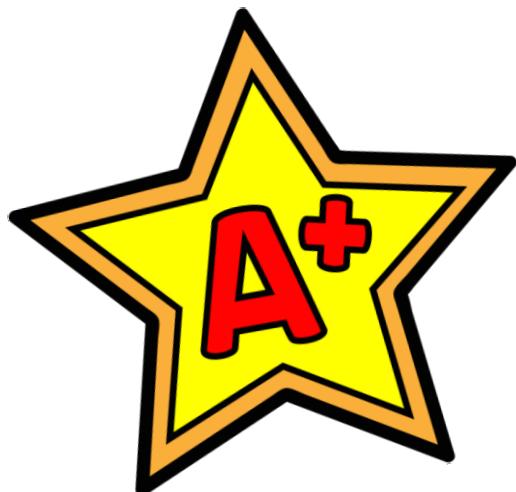
Éric Paquette
Directeur adjoint

Nos valeurs



RESPECT

ENGAGEMENT



PERSÉVÉRANCE



Code de vie à Jean-Moreau 2025-2026



Tu trouveras dans ce code les règles de vie de ton école. Il est très important que tu comprennes ces règles. Elles nous permettent de nous aider à te faire grandir dans un milieu sain et sécuritaire!

Ces règles te permettront de bien identifier les comportements attendus de chacun, ainsi nous ferons vivre nos valeurs partout dans l'école : Le respect, l'engagement et la persévérance.

Demande à tes parents de lire ce guide avec toi.

Aux parents des élèves de l'école Jean-Moreau

J'atteste avoir pris connaissance avec mon enfant du contenu du code de vie de l'école. Je suis en accord avec les valeurs qu'il défend et je vous manifeste mon engagement à collaborer avec l'école afin que mon enfant se développe dans un cadre harmonieux.

Nom de l'enfant : _____

Signature du parent : _____

Code de vie

Pour un milieu sain et sécuritaire

	Je suis respectueux en...	Je m'engage à...
Lieux communs 	<ul style="list-style-type: none"> *M'exprimant poliment; *Utilisant un ton de voix approprié à la situation; *Utilisant un vocabulaire adéquat; *Vouvoyant les adultes; *Écoutant les autres. 	<ul style="list-style-type: none"> *Respecter les règles; *Prendre soin du matériel; *Signaler les problèmes que tu ne peux résoudre seul; *Porter des chaussures sécuritaires en tout temps; *Porter une tenue vestimentaire appropriée et en fonction de la saison.
Autobus 	<ul style="list-style-type: none"> *Gestes et en paroles envers le chauffeur. 	<ul style="list-style-type: none"> *Demeurer assis à ma place; *Rester calme; *M'abstenir de boire et de manger dans l'autobus; *Laisser tout appareil électronique à la maison.
Extérieur 	<ul style="list-style-type: none"> *Gestes et en paroles envers les autres (pairs et adultes); *Prenant soin du matériel mis à ma disposition. 	<ul style="list-style-type: none"> *Prendre mon rang au son de la cloche; *Jouer prudemment et dans l'espace désigné; *Dénoncer le vandalisme.
Casiers, Corridors et entrée 	<ul style="list-style-type: none"> *Tolérant la proximité des pairs; *Évitant de traîner dans les corridors; *Marchant dans mes déplacements. 	<ul style="list-style-type: none"> *Marcher du côté droit; *Garder mon casier bien rangé; *Me déplacer calmement et en silence; *Demander la permission avant de circuler.
Classe 	<ul style="list-style-type: none"> *Attendant mon droit de parole; *Prenant soin du matériel; *Enlevant ma casquette, mon capuchon, ma tuque... 	<ul style="list-style-type: none"> *Faire le travail demandé; *Fournir des efforts; *Être ponctuel; *Apporter mon matériel; *Écouter attentivement et à participer.
Gymnase 	<ul style="list-style-type: none"> *Suivant les règles de vie du gymnase. 	<ul style="list-style-type: none"> *Attacher mes cheveux longs; *Porter mes vêtements d'éducation physique et des chaussures adéquates; *Participer activement.
Heure du dîner / SDG 	<ul style="list-style-type: none"> *Demeurant à ma place; *Mangeant mon propre repas; *Utilisant le ton de voix approprié. 	<ul style="list-style-type: none"> *Nettoyer et ramasser ma place; *Apporter des aliments sans arachide et/ou sans noix; *Me déplacer calmement selon le timbre de voix demandé.

CODE DE VIE (suite)

VÊTEMENTS ET OBJETS INTERDITS	
Exemples de tenues vestimentaires interdites	Exemples d'objets interdits (sauf permission spéciale)
<ul style="list-style-type: none"> • Vêtement arborant un message non conforme aux valeurs de l'école (violence, racisme, sexisme...); • Épaules ou ventre dénudé(es) ("bretelles spaghetti" ou "chandail bedaine"); • Sandales de plage, souliers ou bottes à talons hauts; • Les Crocs doivent être portés avec la ganse à l'arrière du pied ; • Vêtement troué, déchiré ou porté trop bas, (les jupes et/ou short doivent être porté à la mi-cuisse) • Tout vêtement inapproprié au milieu scolaire. • Faux ongles (pour une question de sécurité et une prise du crayon adéquate) 	<ul style="list-style-type: none"> • Gomme à mâcher • Friandises • Téléphone cellulaire • Montre intelligente • Tout autre appareil électronique; (écouteurs, tablette et autres appareils mobiles personnels) • Patins à roues alignées, souliers à roulettes et planche à roulettes; • Objet et ou jeux personnel. • Vapoteuse, drogue

MANQUEMENT (Indiscipline et incivilité)	
Comportement de l'élève qui nuit au fonctionnement de la classe ou aux autres activités de l'école. Un manquement mineur concerne la gestion quotidienne de la classe ou de l'école.	
Exemples de comportements	Exemples d'interventions
<ul style="list-style-type: none"> • Se vêtir inadéquatement comme l'indique le code de vie; • Tricher; • Mentir ; • Refuser de travailler; • Refuser de coopérer; • Faire des bruits en classe; • Parler dans les moments inappropriés; • Utiliser un langage grossier, sacrer; • Être impoli envers un autre élève; • Briser le matériel; • Ne pas respecter les consignes de l'adulte; • Retards fréquents. 	<ul style="list-style-type: none"> • Avertissement verbal et rappel du comportement attendu; • Signe non-verbal (contact visuel, proximité); • Discussion avec l'élève; • Remise d'un billet jaune; • Offrir des choix et de l'aide; • Retour au calme, apaisement; • Modelage par un pair du comportement attendu; • Renforcement positif; • Changement de place. • Geste de réparation; • Communiquer avec les parents; • Etc.

CODE DE VIE (suite)

MANQUEMENT MAJEUR

Comportement de l'élève qui constitue une atteinte grave au bien-être physique ou psychologique d'une personne visant elle-même, une autre personne ou l'environnement; un manquement majeur est lié à l'acte posé par son instigateur comme étant une atteinte grave à la personne, un danger, une infraction à une loi ou une entrave à la sécurité.

Exemples de comportements	Exemples d'interventions
<ul style="list-style-type: none">• Fugue (départ non autorisé où l'adulte n'est plus en mesure d'assurer la sécurité de l'élève);• Lancer des objets dangereusement;• Se battre;• Frapper;• Voler;• Cracher;• Quitter l'école sans autorisation;• Posséder un objet dangereux;• Vandaliser;• Intimider ou menacer;• Utilisation des réseaux sociaux (rumeurs, partage des informations personnelles);• Geste ou parole à caractère sexuel.• Geste à démonstration amoureuse (câlins, bisous).	<ul style="list-style-type: none">• Remise d'un billet rouge;• Reprise de temps• Retrait en classe d'accueil;• Retrait au local T.E.S.;• Rencontre individuelle;• Contrat d'engagement, feuille de route, suivis personnalisés;• Geste réparateur;• Récréations supervisées;• Référence au bureau de la direction;• Convocation des parents;• Suspension;• Voir le protocole du plan de lutte contre la violence et l'intimidation- mise en place du protocole.

Mesures d'encouragement

Chaque titulaire est responsable de sa gestion de classe et utilise son propre moyen de récompenser les efforts de ses élèves. Certains utilisent des systèmes de renforcement positif à l'aide de points DOJO ou d'autres moyens. Les élèves se méritent certaines récompenses et priviléges individuels.

Pour l'ensemble de l'école, des célébrations des efforts soutenus seront vécues. Les élèves se méritent ainsi une activité spéciale venant renforcer notre sentiment d'appartenance à l'école Jean Moreau.

Protocole en cas de violence physique et verbale envers le personnel

- À la suite de l'évaluation de la situation, une mesure disciplinaire sera appliquée (retrait de la classe ou du service de garde pour la journée, suspension à l'externe)
- Rencontre avec les parents, la direction et l'adulte concerné
- Retour en classe ou service de garde en présence de la direction

Langage inapproprié (Vulgaire, à caractère sexuel, blasphème)

- L'élève pourrait être privé de récréation
- L'élève pourrait être retiré de sa classe pour aller en classe d'accueil ou au bureau TES ou de la direction
- L'élève pourrait avoir à reprendre du temps (récréation et/ou dîner et/ou après l'école)
- L'élève pourrait être privé d'une ou plusieurs activités (s)

Réseaux sociaux :



Nous souhaitons vous sensibiliser au fait que nous sommes de plus en plus sollicités pour intervenir dans des conflits qui découlent de l'utilisation des réseaux sociaux par les enfants. D'un point de vue légal, l'accès aux réseaux sociaux est permis à partir de 13 ans et plus. Comme parent, cette décision vous revient. Toutefois, la gestion des conflits qui se déroulent sur les médias sociaux devra être gérée par les parents.

Conflit vs Intimidation

Critères	Cas d'intimidation	Cas de conflit
Une intention ou non de faire du tort	L'intimidation est un rapport entre deux ou plusieurs élèves où l'un agresse l'autre volontairement ou non.	Le conflit est une opposition entre deux ou plusieurs élèves qui ne partagent pas le même point de vue. Les volontés des personnes impliquées sont incompatibles et un terrain d'entente est difficile à atteindre. Le conflit peut entraîner des gestes de violence.
Une personne ou un groupe qui domine	L'élève qui intimide veut gagner et pour ce faire, il cherche à dominer l'autre. Celui ou ceux qui intimident ont un avantage sur celui qui est intimidé (par exemple, il est plus grand, plus vieux, plus populaire, ils sont plus nombreux). C'est un rapport de force inégal.	Les élèves discutent vivement et argumentent pour amener l'autre à partager leur point de vue. Les personnes sont sur un pied d'égalité.
Une présence de détresse et d'impuissance chez l'élève qui subit l'intimidation	Il en résulte une victime, puisque l'élève qui a été agressé a été contraint à l'impuissance. L'élève qui intimide sent qu'il est en droit de recourir à la violence, mais il ne veut pas se faire prendre. Lorsqu'il se fait prendre, il se justifie (par exemple : déni, banalisation).	Il n'en résulte aucune victime identifiable, même si les deux peuvent se sentir perdants. Les personnes sont libres de donner leur version ou de défendre leur point de vue.
Une répétition des actes	Les actes d'intimidation se répètent. L'intimidation nécessite une intervention spécifique. La médiation n'est pas la première intervention à envisager.	Le conflit peut se poursuivre s'il n'est pas résolu. Le conflit se règle par la négociation ou la médiation.

INFORMATIONS DIVERSES

Absences des élèves

En cas d'absence, veuillez-nous le faire savoir le plus tôt par Mozaïk ou par téléphone en nous mentionnant, le nom et la classe de votre enfant ainsi que le motif de son absence. Vous pouvez laisser un message sur la boîte vocale en tout temps au **450-438-0717 poste 6400**.

N.B. : Si votre enfant fréquente le service de garde, il est aussi important de les aviser de l'absence de votre enfant.

Mesures de sécurité et procédure de circulation

Afin d'assurer la sécurité des enfants et des biens de l'école, toutes les portes de l'école demeurent verrouillées de l'extérieur. Tous les visiteurs doivent s'adresser au secrétariat pour s'identifier avant de circuler dans l'école.

Assurances

Comme organisme public, le centre de services scolaire assure, ses biens contre le vol, le feu et se protège au niveau de sa responsabilité publique. L'élève n'étant pas protégé par cette assurance, nous conseillons à chaque famille de se protéger contre toutes les éventualités. Plusieurs compagnies, que vous devez contacter personnellement, offrent une excellente protection à un coût modique.

Note : Tout accident se produisant à l'école doit être rapporté au secrétariat.

Modification de la journée

Aucun changement d'horaire ne sera accepté. Sauf pour les enfants inscrits au service de garde de façon sporadique.

Gestion des retards

Les élèves qui arriveront en retard devront passer par la porte principale afin de s'identifier au secrétariat en compagnie de leur parent et seront dirigés vers le service de garde pour réintégrer la classe qu'à la 2^e période.



Vous partez en voyage ?

Sachez que l'enseignant(e) de votre enfant n'est pas tenu de vous fournir, ni de reprendre le travail que votre enfant aura manqué.

C'est donc un pensez-y bien!

ALERTES INTEMPORIES

Rappels importants



Moyens de communication officiels

- Envoi d'un texto au numéro de cellulaire se trouvant au dossier de l'élève;
- Publication d'un message sur la page d'accueil de notre site Internet (www.cssrdn.gouv.qc.ca);
- Diffusion d'un message sur notre accueil téléphonique (450 438-3131);
- Publication d'un message dans le portail Mozaïk-Parents.

Si aucun message n'est diffusé, les cours sont maintenus selon leur horaire.

ATTENTION- ATTENTION:

- Les alertes intempéries ne sont pas diffusées sur notre page Facebook (CSSRDN).
- Lors de la suspension des cours ou fermeture établissements, les médias sont informés de notre décision. Nous ne sommes toutefois pas responsables de la façon dont ils retransmettent l'information, ni du moment où le font.

Processus de prise de décision

- La décision se prend en collaboration avec différents partenaires, notamment les transporteurs par autobus;
- Elle est diffusée au plus tard à 6 h;
- Elle tient compte de notre vaste territoire sur lequel la météo peut varier d'une zone à l'autre;
- Elle prend en considération l'ensemble de nos 33 000 élèves et leur sécurité.

Votre décision

La décision prise par le Centre de services scolaire de maintenir ses établissements ouverts pourrait ne pas faire l'unanimité. En tant que parent, vous pouvez faire le choix de garder votre enfant à la maison en tout temps. Vous n'avez qu'à en informer son école.

LE SERVICE DE GARDE



Responsable : Mme Isabelle Simard
Téléphone : (450) 438-0717 (poste 1)

Pour tout changement à votre dossier, inscription, absence ou information, **toujours communiquer** avec le service de garde. Vous pouvez laisser un message dans la boîte vocale (poste 8119) du service de garde.

